

Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Conseil Départemental de l'Eure

Compte-rendu de la réunion plénière du 18 janvier 2020

Membre du conseil

AUGER Aurélien	MICHELI Christophe
BILLARD Martine	MOLIERE Frédéric
DUMAS Jean-François	PAWLUK Barbara
FEROYARD Annabelle	PIETON Nathalie

Secrétaire

SAVARY Frédérique

Ouverture de la réunion par la Président : accueil des nouveaux élus après les élections complémentaires de décembre 2020, tour de table et présentations, rappel du fonctionnement de l'Ordre, ses missions, le rôle des élus départementaux.

1. Commissions et référents du CDO27

Commission mixte paritaire de conciliation des kinésithérapeutes (CMPCK)

**instaurée par l'article L. 1110-3 du code de la santé publique
(CSP)**

Titulaires de la commission mixte paritaire

Annabelle FERoyARD

Christophe MICHELI

Suppléants de la commission mixte paritaire

Martine BILLARD

Barbara PAWLUK

Commission conciliation

Aurélien AUGER	Christophe MICHELI
Martine BILLARD	Frédéric MOLIERE
Jean-François DUMAS	Barbara PAWLUK
Annabelle FERoyARD	Nathalie PIETON

Commission entraide et minoration

Aurélien AUGER	Christophe MICHELI
Martine BILLARD	Frédéric MOLIERE
Jean-François DUMAS	Barbara PAWLUK
Annabelle FERoyARD	Nathalie PIETON

Commission contrat

Aurélien AUGER	Christophe MICHELI
Martine BILLARD	Barbara PAWLUK
Annabelle FERoyARD	Nathalie PIETON

Référent handicap

Frédéric MOLIERE

Référent site internet

Aurélien AUGER

2. Tableau de CDO27

Au 06 janvier 2021 : 379 masseurs-kinésithérapeutes sont inscrits dans le département de l'Eure, 308 libéraux pour 71 salariés.

17 nouveaux kinésithérapeutes ont rejoint le département de l'Eure, contre 13 radiations.

Une réflexion est menée pour organiser une réception des confrères et conseils nouvellement inscrits au tableau de l'Eure. Des idées seront soumises lors de la prochaine réunion plénière du CDO.

Certains professionnels ont rencontré des difficultés lors de leur inscription dans le département de l'Eure, comme ailleurs en France. Il s'agit d'un problème de transmission à la nouvelle plateforme, indépendant de l'Ordre. Certaines fiches informatiques se retrouvent bloquées, ne permettant pas aux professionnels d'être inscrits ou de recevoir leur carte CPS. Le Conseil National travaille sur le sujet avec ses collaborateurs.

3. Études des contrats

Depuis la dernière réunion plénière du CDO27, 69 contrats ont été visés. 27 d'entre eux étaient conformes, contre 42 non conformes.

Une réflexion est menée pour réaliser une présentation des contrats aux professionnels, qui sera débattue lors de la prochaine réunion plénière.

4. Litiges – signalements – plaintes en cours : avancées

9 dossiers sont actuellement traités par le Conseil Départemental : 1 nouveau, 2 qui ont évolué depuis la dernière réunion plénière, et 6 qui n'ont pas évolué.

Le nouveau dossier fait suite au signalement d'un patient au sujet de l'attitude d'un professionnel de santé. Ce dernier sera reçu par deux conseillers du CDO27 pour obtenir sa version des faits et échanger à ce sujet.

Un professionnel de santé a été convoqué par la chambre disciplinaire nationale pour suspicion de fraude.

Le CDO poursuit son travail sur un dossier confrontant un.e patient.e contre un professionnel de santé.

Les 6 dossiers qui n'ont pas évolué concernent des plaintes de différents organismes (URSSAF, CPAM27, CDO27) contre des kinésithérapeutes. Transfert d'un dossier en chambre disciplinaire, un autre est transmis vers la CDPI de la Région nouvellement concernée.

5. Formation des élus

Annabelle FERoyARD, Christophe MICHELI et Barbara PAWLUK ont participé le 30 septembre 2020 à la formation « contrats » organisée par le CRO de Normandie. Cette formation leur permettra d'affiner leurs connaissances et de les partager avec les membres de la « commission contrat » du CDO27.

6. Évolution des indemnités du CDO27

Indemnités			
2020		2021	
Président	500€/mois	Président	540€/mois
Trésorier	250€/mois	Trésorier	300€/mois
Vice-président	120€/mois	Vice-président	150€/mois
IPPS libéraux	200€/jour	IPPS libéraux	200€/jour
IPPS salariés	100€/jour	IPPS salariés	100€/jour
IMR libéraux	200€/jour	IMR libéraux	200€/jour
IMR salariés	100€/jour	IMR salariés	100€/jour
IRS libéraux et salariés	80€/soirée	IRS libéraux et salariés	80€/soirée

Lexique :

IF : Indemnité de Fonction. Elle est applicable aux présidents et membres de bureau et fixée en fonction du statut, des missions et de la charge de travail de chacun.

IPPS : Indemnité de Présence et Participation aux Sessions. Cette indemnité est versée au conseiller présent aux sessions plénières, aux réunions de commissions. Elle est liée à une présence effective et contrôlée.

IMR : Indemnité de Mission et Représentation. Elle est perçue soit dans le cadre d'une mission élective ou nominative soit dans le cadre d'une mission ponctuelle, réalisée en dehors du temps de présence indemnisé par l'IPPS.

IRS : Indemnité de Réunion de Soirée. Elle est attribuée lorsque les réunions auxquelles participent les conseillers se tiennent en soirée.

7. Divers

Acquisition d'une nouvelle imprimante en 2020.

La prochaine réunion plénière est prévue le **lundi 15 mars 2021** à 18h00.